

APPEL A CANDIDATURE FFCK

« CLUB PAGAIE SANTE® »

DOSSIER DE CANDIDATURE

Saison 2022

SOMMAIRE

Règlement 2022	<i>page 3 à 4</i>
Annexe 1 : Dossier de candidature	<i>page 5 à 9</i>
Annexe 2 : Tutoriel	<i>page 10 à 12</i>
Annexe 3 : Correspondants FFCK	page 13

PREAMBULE

La FFCK crée le « Club Pagaie Santé® », reconnaissance qui s'adresse à ses membres, clubs affiliés et membres agréés, et qui a pour vocation de leur permettre de faire reconnaître leurs pratiques Pagaie Santé® auprès des réseaux sport-santé.

Ce dossier de candidature permet aux clubs et membres agréés candidats de porter à la connaissance de la Fédération les pratiques qu'ils mettent en œuvre afin que la fédération puisse analyser leur adéquation avec la « Charte Club Pagaie Santé® ».

Les clubs et membres agréés éligibles se verront délivrer la reconnaissance « Club Pagaie Santé® » et co-signeront avec le président fédéral la charte Club Pagaie Santé® qu'ils pourront mettre en avant.

Le règlement suivant présente le processus de candidature, son calendrier et les engagements des parties prenantes.

REGLEMENT DE LA CANDIDATURE

Article 1 - Recevabilité des candidatures

Les candidatures sont recevables quand elles respectent deux conditions initiales :

- La structure doit être à jour de son adhésion à la FFCK.
- Les activités Pagaie Santé® de la structure doivent être encadrées par un éducateur ou une éducatrice Pagaie Santé®, certifié-e par la FFCK.

Article 2 - Format de la réponse

Les candidatures doivent obligatoirement être présentées sous le format du dossier joint en Annexe 1 du présent règlement.

Article 3 - Engagement des structures candidates

La structure candidate s'engage :

- à déposer un dossier de candidature complet avant le 20 mai 2022,
- à réactiver son affiliation FFCK chaque début de saison,
- à informer le siège FFCK (accompagnement@ffck.org) de tout changement intervenant dans la conduite du projet initial.

Article 4 - Calendrier

Calendrier de cet appel à candidature :

8 avril 2022	Ouverture de l'appel à candidature
20 mai 2022	Date limite de réception des dossiers à l'adresse mail : accompagnement@ffck.org
Mai – juin 2022	Etude des candidatures par un binôme instructeur Demande d'avis au CRCK
Juillet 2022	Validation des candidatures en BEX
Eté 2022	Communication des réponses aux structures candidates Signature de la charte Club Pagaie Santé® Communication des lauréats aux institutions territoriales

Article 5 - Instruction

Un binôme d'instructeurs membres de la commission nationale Pagaie Santé® sera constitué et chargé d'analyser les dossiers des structures candidates. L'avis du référent Pagaie Santé de chaque CRCK sera sollicité durant la phase d'instruction.

Article 6 - Validité

Le présent règlement est valable pour l'année 2022.

La reconnaissance Club Pagaie Santé® est valable tant que le club ou le membre agréé est à jour des critères définis dans la charte et de son adhésion à la FFCK.

Article 7 - Engagement du Club Pagaie Santé

Le club lauréat s'engage :

- à appliquer l'ensemble des termes de la Charte Club Pagaie Santé®,
- à afficher la charte et l'attestation d'Educateur Pagaie Santé® sur son panneau d'affichage,
- à faire connaître à la FFCK tout élément ou information pertinent.

Pagaie Santé® est une marque déposée par la FFCK. Nul ne peut se prévaloir de son utilisation sans accord préalable de la FFCK.

Article 8 - Engagement de la FFCK

La FFCK s'engage à promouvoir et valoriser les Clubs Pagaie Santé® sur son site Internet et par courrier ou courriel auprès des réseaux sport-santé de leurs territoires.

Annexe 1 : DOSSIER DE CANDIDATURE CLUB PAGAIE SANTE®

Partie 1 : Recevabilité

1. L'adhésion à la FFCK : être membre du réseau fédéral pour être Club Pagaie Santé®

Dénomination complète de votre structure

Type de membre :

Affilié

Agréé

N° d'affiliation :

2. L'éducateur ou l'éducatrice Pagaie Santé® : une condition de recevabilité de votre candidature à « Club Pagaie Santé® »

Mentionnez le(s) noms de l'éducateur.ice certifié.e Pagaie Santé® en charge de l'encadrement des séances Pagaie Santé® dans votre structure.

Nom – Prénom	N° de licence	Date de certification Pagaie Santé

Partie 2 : Réponse à la charte d'engagement Club Pagaie Santé

1. Le projet Pagaie Santé® au sein de votre structure

Présentez votre projet Pagaie Santé® au sein de votre structure, ses objectifs, ses origines, son déroulé et les perspectives à court et moyen terme.

2. L'accueil des pratiquants Pagaie Santé® dans votre structure

a. Comment est (sera) accueilli la première fois, le futur pratiquant Pagaie Santé® ?

b. Comment les pratiquants Pagaie Santé® déjà inscrits dans l'activité sont-ils accueillis, écoutés et suivis (qui, temps, outils, espaces...)?

3. Le calendrier des activités encadrées Pagaie Santé®

Quels sont les créneaux hebdomadaires :

- Dédiés :

- Accessibles, mais non spécifiques, aux pratiquants Pagaie Santé® :

4. Les aménagements adaptés aux pratiquants Pagaie Santé®

Décrivez les aménagements réalisés afin d'adapter et de sécuriser les locaux et les sites de pratique des activités Pagaie Santé® (locaux, sites de navigation...).

a. Site de pratique :

Ponton, conditions d'embarquement et de débarquement

Sites de pratique (eau calme, eau vive, marée...)

Mise à l'eau des bateaux collectifs

b. Dans vos locaux, avez-vous à disposition :

- Un ou plusieurs vestiaires ?
- Des douches individuelles ou collectives ?
- Des toilettes ?
- Un défibrillateur accessible ?
- Une salle de convivialité ou salle de repos ?

5. Le matériel de navigation

Quels matériels utilisez-vous pour les séances Pagaie Santé® ? Merci de différencier vos réponses si vous avez plusieurs types de pratiques Pagaie Santé.

6. Votre approche pédagogique

Décrivez comment vous utilisez le *Médicosport-santé* dans vos pratiques pédagogiques.

7. Le suivi des pratiquants Pagaie Santé®

Comment le suivi de l'état de forme des pratiquant.e.s Pagaie Santé® est-il organisé dans votre structure ?

8. Est-ce que votre structure est intégrée à un dispositif sport santé ?

- est en lien avec un ou des réseaux de santé ?
- est partenaire d'une maison sport santé ?
- est inscrite sur la plateforme de recensement de l'offre régionale ou départementale en activité physique adaptée?

9. Comment envisagez-vous de valoriser votre activité Pagaie Santé® auprès de vos partenaires ?

Contact référent de la structure

Nom – Prénom :

Fonction dans la structure :

Coordonnées (tel, mail) :

Quels sont les objectifs du club Pagaie Santé® ?

Les objectifs de l'encadrement de séances Pagaie Santé® dédiées sont de :

- Développer et d'accompagner la pratique de l'activité physique sur ordonnance,
- Accueillir des personnes atteintes de pathologie chronique, en affection de longue durée ou pas,
- Proposer des activités et des séances de pagaie adaptées aux capacités physiques de la personne,
- Contribuer à l'amélioration de sa qualité de vie,
- Aider et contribuer à sa réadaptation à l'effort,
- Créer, recréer, renforcer son lien social,
- Permettre à ce public par la suite de pouvoir choisir et participer à une autre activité au sein du club.

Pourquoi devenir club Pagaie Santé® ?

- Satisfaire à une demande.
- Donner à son club la légitimité d'encadrer un public cible grâce à ses cadres formés et certifiés « Pagaie Santé® ».
- Favoriser et encourager le licencié, Pagaie Santé®, à participer en fonction de ses possibilités à la vie du club.

Quelles sont les démarches pour obtenir la certification club Pagaie Santé® ?

Pré-requis : Avoir un encadrant formé et certifié Pagaie Santé®

- En candidatant via l'appel à candidature annuel
- En se faisant accompagner si nécessaire par le référent sport santé de votre région et/ou le CTR et/ou un membre de la commission nationale Pagaie Santé®.

Qu'est-ce qu'un référent régional Pagaie Santé® ?

Toute personne désignée par le président ou la présidente du CRCK afin :

- De promouvoir l'activité et le développement Pagaie Santé® sur sa région par un suivi régulier et la rédaction d'un bilan annuel à transmettre à la commission nationale Pagaie Santé®
- D'accompagner les clubs dans la mise en place, le suivi, le développement de son activité Pagaie Santé®.
- De communiquer les informations sur les événements organisés sur sa région

Pourquoi signer la charte d'engagement club Pagaie Santé® ?

- Augmenter sa visibilité et être identifié structure Pagaie Santé® fédérale.
- Être reconnu plus largement après s'être inscrit sur la plateforme régionale portée par la DRAJES et l'ARS.
- Se faire recenser auprès de la maison sport santé de son territoire.
- Bénéficier d'outils Pagaie Santé®.
- Accéder à la charte graphique Pagaie Santé® pour mettre en place une signalétique et une communication spécifiques.
- Être répertorié dans la liste des clubs Pagaie Santé® sur la page Pagaie Santé® du site internet de la FFCK.
- Possibilité d'être accompagné et soutenu par le référent régional Pagaie Santé®.

Quelques rappels pour le club Pagaie Santé®

- Accessibilité selon les publics
- Matériels adaptés
- Affichage visible de la mention Club Pagaie Santé®
- Respect de la charte graphique

Renouvellement ou fin d'engagement de la structure

La durée d'engagement de la charte est de 3 ans renouvelables sous condition de la formation continue obligatoire de l'encadrant.e Pagaie Santé[®], pendant ou à l'issue de ces trois ans.

La durée de la reconnaissance Club Pagaie Santé[®] reste attachée à la présence du cadre certifié cosignataire sur la structure. En cas de changement de cadre, un avenant est à formaliser et signer.

Par ailleurs, la charte peut être rompue à tout moment par la structure accueillante. Dans ce cas celle-ci n'est plus autorisée à utiliser les supports de communication fédérale associés à ce programme Pagaie Santé[®], et devra tenir informé son référent régional.

Annexe 3 : CORRESPONDANTS FFCK

CORRESPONDANTS FFCK POUR CET APPEL A CANDIDATURE

Service accompagnement : accompagnement@ffck.org

Karine CAIVEAU, (membre de la commission nationale Pagaie Santé),
kcaiveau@ffck.org

Olivier COSTE, (membre de la commission nationale Pagaie Santé),
olivier.coste@jscs.gouv.fr